



Lycée Français A.B.B  
Luanda, Angola



Association pour l'Enseignement  
Français à Luanda



**aeфе**  
Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

<b>Objet</b>	<b>Réunion du Conseil d'Administration</b>
<b>Date</b>	21/09/2020 – 18h00
<b>Local</b>	LFL – ABB Salle Polyvalente
<b>Participants (membres du CA)</b>	Mr Vladimir CAPINDISSA (vice trésorier), Mme Emanuela VUNGE (vice-secrétaire), Mr Idalecio MOTA (vice-président), Mme Jeanne VIVET (secrétaire), M. Samuel CHIVUKUVUKU, M. Louis-Antoine SOUCHET (trésorier), Mme Gabrielle CHAZELLE, Mme Tusamba Kinkela N'TEKA, M.Stephan DUBOST.
<b>Invités :</b>	N.A.

1	Ordre du jour	Vote
	<p>M. le vice-président conduit la réunion et propose l'adoption de l'ordre du jour :</p> <p>1. Définir le taux de change qui sera appliqué pour la facture du premier trimestre de l'année 2020-2021.</p>	<p>Pour :9 Contre :0 Abstention :0</p>
<b>2</b>	<b>Adoption du taux de change euros-AOA pour la facture du premier trimestre</b>	
	<p><b>Rappel du contexte</b></p> <p>Selon le règlement financier en vigueur et signé par les parents, le taux de change entre l'euro et le Kwanza est celui de la Banque nationale d'Angola (BNA).</p> <p>Durant l'année scolaire 2019-2020, le taux de change appliqué était de 1 euro pour 402 AOA. Lors de l'Assemblée générale de l'association organisée au lycée le 9 février 2020 et afin de parvenir à l'équilibre financier il avait été voté entre autres mesures de :</p>	<p>Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0</p>

- Revenir aux tarifs de 2018 (+200 euros) pour les maternelles et les lycéens à la rentrée 2020
- Appliquer le règlement financier aux entreprises dès la rentrée 2020

Les membres du CA ont discuté de la réévaluation du taux dans un contexte de forte dépréciation du kwanza alors que la majorité des dépenses de l'établissement sont en euros.

Le trésorier a fait part aux autres membres des différents scénarii élaborés avec le directeur administratif et financier du lycée et de leur impact pour l'équilibre financier de l'établissement. Considérant la hausse très importante des frais d'écolage que représenterait l'alignement du taux de facturation avec le taux BNA, le taux de 563 a été proposé par le trésorier, soit un taux inférieur de 31 % à celui de la BNA au 21 septembre.

Avec l'adoption de ce taux, le déficit prévisionnel du lycée serait limité à 85 000€.

Après discussions, le taux de 563 pour la facturation du premier trimestre des particuliers a été adopté à l'unanimité. Conformément à ce qui avait été voté lors de l'assemblée générale de février 2020, le taux de la BNA du jour de la facturation est appliqué aux entreprises. Ce taux sera soumis à l'avis du Conseil fiscal et au vote du conseil de gestion.

Réunion levée à 19h15

**Le Vice-Président**



**La Secrétaire**

